

**Permis d'organisation**Visa **FFSA** - N° 295 en date du 10 AVRIL 2025Visa **LIGUE** - N°19 en date du 10 AVRIL 2025Ligue du Sport Automobile  
Nouvelle Aquitaine Sud  
Zonage de l'Université  
des Sciences et des Sports  
des 57 22-29-80  
sport.auto.aquitain@swanadoo.fr

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 29<sup>ème</sup> COURSES DE COTE DE MARQUAY

### 13 JUILLET 2025



## L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES 4 COULEURS

Organise les 12 & 13 Juillet 2025 avec le concours du FOYER RURAL DE MARQUAY

Sous le patronage de L'ASA DES 4 COULEURS

Une compétition automobile REGIONALE

Dénommée : 29<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DE MARQUAY

***Cette compétition compte pour : La coupe de France de la montagne, Le championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine Sud***

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le numéro 19 en date du 10/04/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 295 en date du 10 AVRIL 2025.

### ***Organisateur technique***

**LIRAUD Florent Foyer laïque rural de MARQUAY**

**175 Route de la Gorse 24620 MARQUAY**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### ***1.1P. OFFICIELS***

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.*

#### ***Compétitions régionales***

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	Mme. Annie FOURCADE	Licence n°15323
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme. Renée JECKER	Licence n°11119
	Mme. Monique NOBLE	Licence n°120099
	Mr. Robert COMBE	Licence n°11108
	Mr. Philippe JEAN	Licence n°22816
Directeur de Course	Mr. Roger DESMOULINS	Licence n°4799
Adjoint à la Directeur de Course	Mr. Daniel BLUTEAU	Licence n°2974
Commissaires Techniques RESPONSABLE	Mr. Jean-Luc PHELIPEAU	Licence n°9060
Commissaires Techniques RESPONSABLE	Mr. Alexandre BOURON	Licence n°329549
Chargé de la mise en place des moyens	Mr. Florent LIRAUD	Licence n°227781
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr. Jean-François FOURCADE	Licence n°8460
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr. Jean-Pierre NOBLE	Licence n°12211
Chargé des Commissaires de route	Mr. ....	Licence n° _____
Chronométrateurs	Mr. Sylvain BERGERON	Licence n°50286
	Mme. Colette DELMOND DESMOULINS	Licence n°48038

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 10 JUILLET 2025 à 00h00.

Publication de la liste des engagés le 11 JUILLET 2025 à 09h00.

Vérifications administratives le 12 JUILLET de 16h00 à 19h30. Et le 13 JUILLET de 07h30 à 08h30.

Vérifications techniques le 12 JUILLET de 16h15 à 19h45. Et le 13 JUILLET de 07h30 à 08h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 16 JUILLET à 08h50 au parc fermé.

Briefing des commissaires le 13 JUILLET 2025 à 08h15 salle de l'école.

Essais non chronométrés le 13 JUILLET à 09h15.

Essais chronométrés le 13 JUILLET 2025 à 11h00.

Briefing des pilotes le 13 JUILLET 2025 à 10h45 au parc fermé.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 13 JUILLET 2025 à 13h00.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

### Course

---

- 1<sup>ère</sup> montée le 13 JUILLET 2025 à partir de 14h00
- 2<sup>ème</sup> montée le 13 JUILLET 2025 à partir de 15h00
- 3<sup>ème</sup> montée le 13 JUILLET 2025 à partir de 16h00
- 4<sup>ème</sup> montée le 13 JUILLET 2025 à partir de 17h00 **(SUIVANT POSSIBILITE)**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 Minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé  
PODIUM le 13 JUILLET 2025 à 17h45.

Remise des prix le 13 JUILLET 2025 à 18h15.

Les Chèques seront envoyés par la poste juste après l'épreuve.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 13 JUILLET 2025 à 08h30 salle de l'école.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 12 JUILLET de 16h00 à 19h30, lieu Salle de L'école.

Vérifications administratives le 13 JUILLET de 07 H 30 à 09 H 30, lieu Salle de L'école.

Vérifications techniques le 12 JUILLET de 16h10 à 19h45, lieu Parc assistance

Vérifications techniques le 13 JUILLET de 07h40 à 09h40, lieu Parc assistance

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Garage :

Le Bourg

24620 TURSAC

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 13 JUILLET 2025 à 09h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 13 JUILLET 2025 à 09h00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire (*préciser le lieu, la date et les horaires .....*)

**Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.**

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**FLORENT LIRAUD 175 Route de la Gorse 24620 MARQUAY** jusqu'au 09 JUILLET 2025 à 00h00.

Les droits d'engagement sont fixés à 140€.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 35, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 65**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité.*

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) .....

Publicité optionnelle .....

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de MARQUAY a le parcours suivant RD 6 sur 1600 M

La course se déroulera en 3 montées voir 4 Suivant TIMING.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

#### Départ CHEMIN DU BREUIL

Arrivée 1600 Mètres après ; à l'entrée du village.

Longueur du parcours 1600 Mètres

#### Modalités de retour au départ PAR LA ROUTE DE COURSE

Parc de départ Avant le Chemin du BREUIL

Parc d'arrivée PLACE THILO

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu CHEMIN DU BREUIL

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

**Les parcs concurrents seront situés à MARQUAY. (Pour chacun des groupes).**

**Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 09 heures, le 11 JUILLET 2025.**

**Les remorques devront être garées au Parc assistance.**

### 6.6P. PARC FERME FINAL

**Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (lieu exact) PLACE THILO**

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- **Pendant les vérifications au parc des vérifications : à l'école**
- **Pendant les essais et la course au parc départ au parc de départ place THILO**
- **Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée au parc d'arrivée place THILO & à l'école**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu PC Course Salle de l'école les 12 & 13 JUILLET 2025 de 16h00 à 20h00.

Téléphone permanence n° 0553296717

Centre de secours le plus proche : SARLAT

Lieu : SARLAT LA CANEDA Téléphone n°18

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à (*lieu*) PLACE THILO le 13 JUILLET à 10h45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (**classique ou aux feux tricolores**).

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autoriser ou non – et si oui, indiquer le lieu*).

**Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.**

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

Coupes (répartition)

Préciser si les prix en espèces sont ou non cumulables

**La remise des prix se déroulera le 13 JUILLET 2025. A 18h15 SALLE DES FÊTES à L'ECOLE DE MARQUAY**

### PODIUM SCRATCH

1<sup>er</sup> : 250 €

2<sup>ème</sup> : 220 €

3<sup>ème</sup> : 170 €

### PODIUM FEMININ

1<sup>ère</sup> 140 €

2<sup>ème</sup> 80 €

3<sup>ème</sup> 50 €

### GROUPE

1<sup>er</sup> : 140 €